

Dans le cadre des audiences du BAPE sur le projet de modification de la
limite du parc national du Mont-Orford

Mémoire présenté à

Monsieur Antoine Morissette
Président de la commission d'enquête

préparé par

Simon Jeannotte

le 30 mars 2023

Madame, Monsieur,

C'est à titre de dernier résident du chemin du Lac-Montjoie que j'ai rédigé ce court mémoire pour la commission. J'habite de façon permanente dans une maison de bois construite en 2010 et sise sur un terrain majoritairement boisé d'environ 1,2 hectare jouxtant le futur agrandissement du Parc national du Mont-Orford (APNMO) à la frontière sud du secteur Montjoie-Sud.

La maison est séparée du chemin du Lac-Montjoie par un chemin d'accès sinueux en montée d'une longueur d'environ 150 mètre. Le but de cette configuration est d'assurer une grande quiétude au lieu. À cet endroit, sur le chemin du Lac-Montjoie, il ne passe chaque jour que moi-même, un autobus scolaire, parfois un véhicule de service et c'est à peu près tout. Le bruit de véhicule que j'entends le plus de ma maison, ce sont les avions de basse altitude. Immédiatement au nord de mon terrain, il y a un chemin de terre battue d'orientation est-ouest qui mène à un terrain entre autre dévolu à la chasse. J'estime qu'il passe sur ce chemin environ un véhicule par mois. Entre autre, il est fermé tout l'hiver par la neige. C'est donc dire que le trafic automobile n'a virtuellement aucun impact sur ma qualité de vie actuellement.

C'est avec enthousiasme que j'ai appris l'existence de l' APNMO. J'ai eu l'opportunité de voir des plans initiaux communiqués à l' Association des habitants du chemin du Lac-Montjoie (AHaCLaMs) qui montraient que l'accès aux hébergements se ferait par un prolongement en boucle du chemin du Lac-Montjoie. Malheureusement pour moi, j'ai constaté dans le document PR3 que le plan d'aménagement avait changé. En effet, la carte No 7 montre que c'est maintenant par le chemin immédiatement voisin de mon terrain (cadastre No 3575862) que se fera l'entrée vers les hébergements. Ainsi, le dégagement délibéré de 150 mètre de ma maison par rapport au chemin du Lac-Montjoie se retrouvera au moins en parti invalidé puisque le chemin utilisé quotidiennement pour le va-et-viens des véhicules vers l'hébergement est collé sur la limite nord de mon terrain et passera à moins de 50 mètre de ma maison. Enfin, j'anticipe que cela impactera négativement la qualité de mon milieu de vie en raison notamment, mais sans s'y limiter, de pollution sonore, aérienne et d'enjeux de sécurité. Une discussion détaillée de l'estimation de ces nuisances va au delà du but de ce mémoire qui vise plutôt à mettre l'éclairage sur cette problématique spécifique en vue d'y trouver des solutions. De plus, le détail de ces enjeux est abordé dans le mémoire de l' AHaCLaMs que j'appuie.

Dans un deuxième temps, j'aimerais porté à votre attention le fait que les hébergements, incluant le pavillon de séjour et son stationnement, offre peu de dégagement sur la limite sud de l' APNMO. La mission immersive de ces hébergements gagnerait à ce qu'ils soient construits plus à l'intérieur du parc. Aussi, ces terrains bas situés sont mal drainés, boueux et infestés de mouches, maringouins et autres moustiques certaines semaines de l'été en raison de leur caractère humide. À cet égard, les talus à proximité ou le terrain désigné comme " Jardin de sculptures " sur la carte No 7 du PR3 offrent une alternative d'emplacement intéressante. La vue ainsi gagné sur le lac serait très apprécié des usagers. Le jardin de sculptures pourrait ainsi prendre la place des hébergements sur la carte No 7.

En espérant que mes réflexions seront jugées utiles, je prie la commission de trouver et de suggérer dans son rapport des solutions qui minimiseront les impacts négatifs sur la qualité de vie et la sécurité des résidents du chemin du Lac-Montjoie en considérant aussi le cas particulier de ma demeure jouxtant la frontière sud du secteur Montjoie-Sud de l' APNMO.

Simon Jeannotte.